



1100553401

DATE DEPOT :	2011-01-20
NUMERO DE DEPOT :	2011R005945
N° GESTION :	2010B19571
N° SIREN :	524959665
DENOMINATION :	BERCY SERVICES XX - BSXX
ADRESSE :	61/69 Rue de Bercy 75012 Paris
DATE D'ACTE :	2010/10/01
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

10B 13577

BERCY SERVICES XX

BS XX

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 Euros

Siège social : 61/69 rue de Bercy 75012 PARIS

524 959 665 R.C.S. PARIS

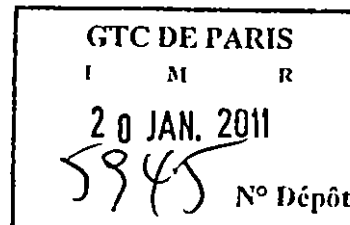
DBd 1/10/10: CZ

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2010

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Gilles Petit, agissant en qualité de :

- Représentant de la société ELIOR, société en commandite par actions, dont le siège social est fixé au 61/69, rue de Bercy, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 380 543 678, actionnaire unique de la société BS XX, société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros, dont le siège social est fixé au 61/69, rue de Bercy 75012 PARIS, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 524 959 665,



ADOpte LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la démission de la société Elior, société présidente de la société, à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement Philippe Chevallier, demeurant 27, rue de la Ferme – NEUILLY SUR SEINE (92200) pour une durée expirant lors de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Monsieur Philippe Chevallier exercera ses pouvoirs conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts et dans le respect (i) des règles et procédures internes du Groupe, et (ii) des décisions arrêtées par les différents comités mis en place au sein du Groupe et des décisions du Comité Exécutif Groupe.

Monsieur Philippe Chevallier assurera la Direction Générale de la société et à ce titre, disposera des pouvoirs nécessaires pour diriger et gérer la société, agir au nom de celle-ci, représenter et engager la société à l'égard des tiers, favoriser le développement de la Société, sous réserve du respect de l'objet social et des règles internes au groupe.

Il contribuera à la mise en œuvre et au suivi du contrôle interne. Il devra, par conséquent, appliquer et mettre en œuvre les règles et procédures définies par le Groupe pour l'amélioration du contrôle interne du Groupe dans son ensemble ou veiller à ce que ces règles et procédures soient appliquées. Il en fait de même s'agissant des règles de reporting.

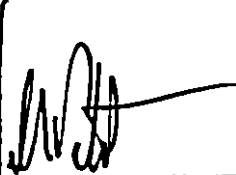
Il veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes de la société et du groupe Elior soit respecté et appliqué par les salariés et collaborateurs placés sous son autorité et sa responsabilité. Il a la charge de mettre en place les délégations et sous-délégations de pouvoirs appropriées et adaptées aux activités de la société.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a diagonal stroke.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie de la présente décision, à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications et formalités prescrits par la loi.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles PETIT', written over a horizontal line.

Pour ELIDR
Monsieur Gilles PETIT